

Les Dépêches de Brazzaville

Bulletin-B.A.D.

Jeudi 9 Juin 2011 à 09:00:00

Gouvernance : face aux fonds vautours, une initiative africaine de soutien juridique



La Facilité africaine de soutien juridique (ASLF) créée par la Banque africaine de développement (BAD) se veut une réponse adéquate aux spoliations dont nombre de pays africains sont l'objet de la part de créanciers douteux encore appelés fonds vautours

Lancée en 2008 et basée à Tunis (Tunisie), siège provisoire actuel de la banque, ASLF est opérationnelle depuis l'année dernière sur un chantier qui présente de nombreux défis dans la mesure où les interlocuteurs des États africains sont très souvent financièrement et juridiquement aguerris. Pour ses initiateurs, cette institution a donc aussi la mission de réparer « l'inégalité en matière d'expertise juridique entre les États africains et leurs partenaires

économiques lors de négociations commerciales ou de transactions financières complexes, notamment dans les secteurs des mines, de l'énergie ou des infrastructures ».

Le directeur d'ASLF, Mamadou Deme, que nous avons rencontré à Lisbonne (Portugal) dans le cadre des assemblées annuelles de la BAD, explique pour *Les Dépêches de Brazzaville* les principales missions de cette structure.

Mamadou Deme. ASLF est une initiative des ministres africains des Finances et de leurs homologues du G8 (*groupe des huit pays les plus industrialisés du monde Ndlr*). Elle est constituée en tant qu'organisme autonome au sein du groupe de la BAD et poursuit trois missions principales à savoir, apporter une assistance juridique aux États africains victimes de fonds vautours, les assister dans le cadre de la négociation des contrats, et renforcer les capacités des juristes des États africains.

Les Dépêches de Brazzaville. De quels moyens dispose ASLF pour faire face aux fonds vautours, réputés puissants du fait des complicités dont ils sont censés bénéficier généralement en Occident ?

M.D. C'est vrai, les fonds d'investissement qui se battent contre certains États africains dans ce qu'on appelle les fonds vautours sont des lobbies qui disposent de beaucoup de moyens. La réponse du groupe de la BAD à ce sujet a été justement de mettre en place une entité juridico-autonome dédiée à cela. Depuis 2010, nous avons sensibilisé plus de la moitié des gouvernements africains sur ce qu'ASLF peut leur apporter en termes d'assistance contre les fonds vautours. En même temps, la banque y a mis les moyens, soit un budget d'environ 15 millions de dollars. Cet argent a permis de financer des opérations en 2010 et cette année. Il s'agit du soutien apporté à la République démocratique du Congo en butte aux fonds vautours, à Djibouti, et des formations pour le renforcement des capacités dans la plupart des sous-régions africaines. Nous assistons également la Tunisie pour l'aider à recouvrer des actifs détenus à l'étranger par les membres de l'ancien régime. Le Libéria, le Burkina-Faso, le Rwanda, la Tanzanie et le Burundi sont aussi des pays concernés par nos interventions cette année.

D.B. Qu'en est-il du Congo, pays confronté également aux fonds vautours ?

M.D. J'ai effectué une mission en République du Congo où j'ai rencontré différents responsables. En apparence, et c'est ce que j'ai compris, le Congo a dû régler à l'amiable son contentieux sur la question.

D.B. Avez-vous un plan de communication en direction du grand public et des médias pour faire connaître l'existence de votre structure ?

M.D. Comme je l'ai dit, nous avons lancé depuis 2010 des campagnes de sensibilisation en direction de plusieurs pays et de la presse, et nous avons participé à des forums. Ceci parce que la Facilité africaine de soutien juridique est appelée à jouer un rôle important dans le cadre de ses missions telles qu'énumérées plus-haut. Il appartient maintenant aux États africains de se saisir de cette initiative et de l'utiliser à bon escient.

Propos recueillis par Gankama N'Siah

Photo : Mamadou Deme.